

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 juillet 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00018) porte sur le lot rénové 6 290 494.

Elle vise à autoriser, à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation et à l'extérieur d'un secteur riverain, l'implantation d'une résidence sur un terrain privatif ayant une superficie de 2387,6 m² non desservit par une installation de prélèvement des eaux commune, alors que le paragraphe d) de l'article 9.12 du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule qu'une superficie minimale de 3000 m² est exigée pour l'implantation d'un bâtiment sur un tel terrain non desservit par une installation de prélèvement des eaux commune.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca.

Donné à La Conception le 22 juin 2022.

Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe